

MARLY, le 23 février 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

**SEANCE DU 21 FEVRIER 2024**  
**Sous la Présidence de**  
**Thierry HORY**  
Président du C.C.A.S.  
Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. HORY, LEFEBVRE
Nombre de membres présents	: 08		Mmes HETHENER FRANCFORT,
Nombre de suffrages exprimés	: 09		JACOB-VARLET, KUNTZ, MOREAU, NOEL
Nombre de membres absents	: 03	<u>Absents excusés :</u>	Mme HANSE (délégation à Mme JACOB-VARLET)
Absent ayant donné procuration	: 01		M. MOREL
		<u>Absent :</u>	M. ROTHEA

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 14 février 2024

### I- Débat d'orientation budgétaire 2024

#### 1 – Analyse des comptes administratifs du CCAS

##### **Les dépenses de fonctionnement :**

Libellés	2020	2021	2022	2023 (estimé)	23/22
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	4 348,61	5 136,28	5 293,00	4 253,26	
Charges à caractère général (011)	205 371,42	236 174,34	238 304,48	264 878,90	+ 11,15%
Charges de personnel et frais assimilés (012)	548 138,34	565 848,12	612 028,82	598 804,03	- 2,16 %
Autres charges de gestion courante (65)	6 740,35	4 846,92	6 110,89	3 794,03	- 37,91 %
Charges financières (66)	21 405,63	19 707,96	17 770,33	15 886,06	- 10,60 %
Charges exceptionnelles (67)	105,00	0	15,00	1 000	
<b>TOTAL</b>	<b>786 109,35</b>	<b>831 713,62</b>	<b>879 522,52</b>	<b>888 616,28</b>	<b>+0,81%</b>

Entre 2022 et 2023, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 0,81 %.

Le premier poste de dépenses est constitué par les charges de personnel qui représentent 67,39 % des charges de fonctionnement en 2023.

Entre 2022 et 2023, elles ont diminué de 2,16 % suite à la fin du contrat du chargé de mission en août 2022, et la longue maladie d'un agent.

Le second poste de dépenses est représenté par les charges à caractère général qui constituent 29,81 % des dépenses de fonctionnement. Entre 2022 et 2023, elles ont augmenté de 11,15 % suite à la reprise du repas des Anciens qui n'avait pas eu lieu depuis 2020.

Le poste « charges financières » représente les intérêts des emprunts.

Le montant du poste « charges exceptionnelles » correspond à la régularisation de 2 cautions pour la Résidence « Les Hortensias » mal imputées en 2020.

**Les recettes de fonctionnement :**

Libellés	2020	2021	2022	2023 (estimé)	23/22
Produits des services et ventes diverses (70)	57 693,03	49 273,93	48 848,00	55 942,95	+ 14,52 %
Dotations et participations (74)	536 872,73	447 812,71	621 856,90	562 109,10	- 9,61 %
Autres produits gestion courante (75)	354 438,16	358 957,36	358 720,92	364 596,81	+ 1,64 %
Produits exceptionnels (77)	960,00	1 292,87	2 155,93	9 758,40	+ 352,63 %
Remboursements sur rémunérations (013)	19 765,71	3 030,43	31 296,09	42 425,75	+ 35,56 %
<b>TOTAL</b>	<b>969 729,63</b>	<b>860 367,30</b>	<b>1 062 877,84</b>	<b>1 034 833,01</b>	<b>- 2,64 %</b>

Entre 2021 et 2022, les recettes de fonctionnement ont diminué de 2,64 %.

Cette diminution est due à la baisse du montant versé par la CAF et de la subvention de la Ville moins importante qu'en 2022.

La nette hausse du poste « produits exceptionnels » est due à l'annulation d'un mandat 2022 correspondant à une cotisation d'assurance non due (changement de prestataire)

La hausse du poste « remboursements sur rémunérations » est liée aux remboursements de maladie et d'un mi-temps thérapeutique au Multi accueil « La Maison des Loupiots »

**Compte tenu de l'excédent de fonctionnement 2022 reporté (+ 161 402,46 €), la section de fonctionnement devrait dégager en 2023 un excédent de 307 619,19 €.**

**Les dépenses d'investissement :**

Articles	Libellés	2020	2021	2022	2023 (estimé)
1641	Emprunts	85 177,59	86 968,36	88 796,79	90 663,70
165	Dépôts et cautionnements	1 500,00	2 500,00	2 650,00	2 500,00
205	Concess & droits simil, brev, lic, marq, proc, log				282,00
2128	Autres agencements et aménagements terrains	4 998,00			
2131	Batiments publics			9336,30	
2135	Installations générales, aménagement de construction				3 000,62
2181	Installations générales		6 154,80		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 874,00			
2184	Mobilier	547,00		1 422,50	349,99
2188	Autres immobilisations corporelles	2 973,01	4 225,11	2 122,00	6 988,99
2313	Constructions	7 826,42	17 211,55	6 537,12	7 930,17
2315	Installations, matériel et outillage techniques	3 181,50			
	<b>TOTAL</b>	<b>112 077,52</b>	<b>117 059,82</b>	<b>110 864,71</b>	<b>111 715,47</b>

Les investissements ont été financés par :

**Les recettes d'investissements :**

Articles	Libellés	2020	2021	2022	2023 (estimé)
10222	FCTVA	3 201,73	5 316,04	4 166,62	4 526,10
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	97 294,06	102 527,18	103 607,50	90 815,59
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	3 000,00	4 500,00	5 500,00
2805	Amortissement des concessions	769,00	769,00	770,80	
28121	Amortissement plantations arbres et arbustes	371,00	371,00	371,00	371,40
28183	Amortissement du matériel de bureau, informatique	55,00	1 233,98	1 174,00	1 174,00
28184	Amortissement du mobilier	1 619,61	553,30	167,00	367,66
28188	Amortissement des autres biens	1 534,00	2 209,00	2 810,20	2 340,20
2158	Autres installations			3 181,50	
2181	Installations générales			6 154,80	
	<b>TOTAL</b>	<b>106 844,40</b>	<b>115 979,50</b>	<b>126 903,42</b>	<b>105 094,95</b>

**Compte tenu du déficit d'investissement 2022 reporté (- 87 568,79 €), la section d'investissement devrait faire apparaître en 2023 un déficit de 94 189,31 €.**

**2 – Orientations budgétaires pour 2024**

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste la priorité tant dans les charges à caractère général que dans les charges de personnel.

L'autofinancement du C.C.A.S se voit augmenté par le non- paiement de la subvention pour le Relais Petite Enfance prévue au budget, et une estimation supérieure aux dépenses réalisées au niveau des factures de gaz.

Cependant, en 2024, les dépenses de fonctionnement se verront augmenter par le report du Relais Petite Enfance dont nous finançons une partie du recrutement, de l'augmentation du prix des repas aux Hortensias mais aussi par l'accroissement des charges du personnel suite à l'embauche de la nouvelle directrice des Loupiots déchargée d'encadrement, de l'agent au CCAS recrutée à 80 % et aux différentes augmentations citées ci-dessous au point II. Etat du personnel

Par conséquent, la subvention de la Ville versée au C.C.A.S, nécessaire à l'équilibre du budget, devrait s'élever à 366 000 € en 2024.

**I. Etat de la dette**

La dette du CCAS se compose de 2 emprunts :

- 1 à taux fixe
- 1 à taux variable

Le montant du remboursement du capital de la dette en 2024 s'élève à **92 599,88 €**

**II. Etat du personnel**

Le personnel du C.C.A.S est composé de

- 12 agents titulaires ou stagiaires
- 5 agents contractuels

Ces agents occupent :

- 12 emplois à temps complet
- 5 emplois à temps non complet

Le budget prévisionnel 2024 prévoit les éléments suivants :

- Prise en compte des Effets de Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelons, de grade et les promotions internes
- Augmentation taux de cotisation patronale de 1% à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)
- 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024 soit environ 25 € de plus par personne et par mois
- Augmentation du point d'indice sur 1 année pleine.

### **III. Priorités à venir**

#### **A. Multi- accueil « les Loupiots » :**

##### **1). en investissement**

- Barrières et tapis bébé
- Coussin espace grands
- Vaisselle
- Sac à linge
- Chaise haute en bois
- Fauteuil de sol adulte
- Stores

Ces dépenses en investissement sont estimées à environ 15 800 €

##### **2). en fonctionnement**

- Séances d'Analyse des Pratiques Professionnelles
- Renouvellement du linge
- Lave-vaisselle
- Matériel éducatif
- Peinture
- Réparation porte coulissante
- Abonnement aux métiers de la Petite Enfance

Ces dépenses de fonctionnement sont estimées à environ 16 300 €

#### **B. Résidence Les Hortensias**

##### **1). en investissement**

- Robinet détecteurs WC
- Caméra de surveillance
- Chariot motorisé
- Stores couloir + chambre d'hôtes
- Boiserie balcons
- Remplacements volets cassés
- Tuyaux vide sanitaire

Ces dépenses en investissement sont estimées à environ 60 100 €.

##### **2). En fonctionnement**

- Borne WIFI
- Peinture cage escaliers
- Réparation volets
- Rénovation abri toiture
- Mise en place analyse pratiques professionnelles

Ces dépenses de fonctionnement sont estimées à environ 13 900 €

#### **IV. Comme les années précédentes, le C.C.A.S. poursuivra ses actions ponctuelles en 2024**

À savoir :

- repas des Anciens
- colis de Noël distribués aux personnes âgées résidant sur Marly (dès 80 ans), sauf pour les Résidents de la Maison de retraite « le Val de Seille » pour lesquels le C.C.A.S. participe au goûter de fin d'année
- colis de Noël distribués à **tous** les Résidents de la « Résidence les Hortensias »
- gestion des anniversaires de 90 ans et 100 ans et plus, anniversaires de mariages (50 et 60 ans)
- médaille de la famille française
- aide aux familles en difficulté (avec mise en relation avec AS – CIDFF service d'aide aux victimes et autres organismes – M. Jacques HATTON(écrivain public) - pour problèmes CAF et dossiers de surendettement)
- l'aide aux associations ayant un caractère social
- gestion des logements + préparation commissions
- suivi du plan canicule
- gestion aides facultatives et notifications aides légales
- participation au Conseil des Séniors
  
- résidence autonomie :           →repas de Noël  
  →animations : activités de gymnastique douce, ateliers cuisine et bricolage, petits déjeuners, sorties  
  →actions spécifiques mises en œuvre dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens : prévention, autonomie,...
  
- multi accueil :                   → fête de fin d'année scolaire avec les parents  
  → fête de Saint Nicolas  
  → fête de Noël

Le C.C.A.S propose également la mise en place de permanences avec différents partenaires :

- la Mutuelle Familiale : mutuelle communale
- la Mission Locale
- l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance
- Germinal
- l'UDCCAS

→**Les recettes** du C.C.A.S. proviennent essentiellement :

- de la subvention de la C.A.F.
- des concessions
- des revenus de location (redevances) réactualisés chaque année sur la base de l'indice de révision des loyers (IRL) du troisième trimestre de l'année précédente, qui subiront une augmentation de **3,49%**
- des prestations de service (repas) dont les tarifs ont été augmentés cette année : 11,00 € pour les résidents et 13,00 € pour les extérieurs soit une hausse de 10,00% pour les Résidents et de 8,33% pour les extérieurs.
- des contributions des parents (heures de garde au multi accueil) dont le tarif plancher passera de 754,16€ à 765,77 € par mois et dont le tarif plafond restera à 6 000 € par mois.
- de la subvention du Département pour la Résidence « Les Hortensias » dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, estimée égale à celle perçue en 2023.
- d'une subvention de la commune qui augmentera et assurera l'équilibre définitif du budget.

Les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S :

**- PRENNENT ACTE** du débat d'orientation budgétaire 2024

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 23 février 2024

Pour extrait conforme, Marly, le 23 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S  
La Vice-Présidente,

Odile JACOB – VARLET  
Maire – Adjoint de la Ville de Marly  
Déléguée aux Affaires Sociales